



Communiqué

Cette réunion a été ouverte avec une minute de silence sur proposition du Président pour honorer la mémoire de notre collègue décédé ce jour en service commandé.

Le 14 mai 2018, les organisations syndicales (SNSPP-PATS 33, UNSA-SDIS 33, SUD SDIS 33, CGT SDIS 33, CFTD SDIS 33, SA/SPP-PATS 33, FO SDIS 33 et Avenir Secours) ont été reçues par le Président du CASDIS.

L'unité syndicale pour l'application de la filière

Le Président, après avoir été à l'écoute des syndicats ces dernières semaines sur le sujet de la filière SPP 2012 nous a apporté plusieurs propositions dont une permettant de répondre à l'attente de la majorité des agents.

Face à cette proposition qui permettra aux agents rentrant dans le cadre des mesures transitoires de conserver leurs fonctions en accédant au grade correspondant à ces dernières au 1^{er} décembre 2019 et sans perte de salaire.

Les organisations Syndicales l'ont accepté à l'unanimité.

L'application de cette filière permettra la nomination de :

- 373 adjudants « Sous-Officiers de garde » ;
- 562 sergents CATE au grade d'adjudant ;
- 150 CAP/CCH SAP2 DIV2 au grade de sergent.

Le Président s'est engagé à communiquer rapidement sur le sujet et plus d'informations vous seront données par le SDIS avec vos bulletins de salaire.

Une prochaine réunion se tiendra très prochainement afin de mettre en place un protocole collectif et des contrats individuels, sans oublier la création d'un groupe de travail permettant d'étudier certains cas particuliers.